

PILOTAGE DE L'ORGANISME ET L'ORSA

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
ECV053	3 h	Perfectionnement	Classe virtuelle	540,00 €

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre comment sont gérés les sociétés d'assurance en conformité avec les exigences du régulateur

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La formation porte sur la mise en œuvre opérationnelle.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Définition de l'ORSA (processus et rapport)
- B. ORSA dans les textes réglementaires (Directive européenne, règlement délégué, notice ...)
- C. ORSA : outil de pilotage des activités
- D. Trois évaluations exigées dans le rapport ORSA
- E. Documentation ORSA exigée par le régulateur (ACPR)

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

PUBLIC

Administrateurs
Collaborateurs dans l'Assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

540,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 04/02/2026 à 09:12